

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de septembre à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un Pôle Petite Enfance à l'angle de l'avenue de l'Europe et de la rue du 18 Juin, dans le quartier des Espérances à Ermont :

- Approbation du préprogramme des travaux
- Désignation des membres du jury

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **19 septembre 2025**, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2025/128

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR,
Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU-
MUSTAFA, *Adjoints au Maire*

M. ANNOUR, Mme APARICIO TRAORE, Mme DE CARLI, Mme DEHAS,
M. CARON, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme THYS,
Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT,
M. MELO DELGADO, M. OFFERLÉ, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

Mme LEMARCHAND

M. KEBATCHIEFF

M. KHINACHE

M. BAY

(pouvoir à Mme BENLAHMAR)

(pouvoir à Mme GUTIERREZ)

(pouvoir à Mme CASTRO-FERNANDES)

(pouvoir à M. OFFERLÉ)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposé en Sous-Préfecture le : 30/09/2025

Publié le : 03/10/2025

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :**AFFAIRES GENERALES**

Concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un Pôle Petite Enfance à l'angle de l'avenue de l'Europe et de la rue du 18 Juin, dans le quartier des Espérances à Ermont :

- Approbation du préprogramme des travaux**
- Désignation des membres du jury**

Sur la proposition du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2172-1 à R. 2172-2 et R. 2162-15 à R. 2162-26 ;

CONSIDERANT, les besoins identifiés en matière d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal ;

CONSIDERANT la volonté municipale de regrouper plusieurs structures (crèche collective, crèche familiale, relais petite enfance, PMI, direction administrative) au sein d'un équipement structurant situé dans le quartier des Espérances ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un concours de maîtrise d'œuvre pour garantir une réponse architecturale de qualité adaptée aux exigences techniques, environnementales et patrimoniales du projet ;

CONSIDERANT le pré-programme du projet de construction d'un Pôle Petite Enfance établi par les services municipaux en lien avec les partenaires institutionnels (CAF du Val d'Oise, Département du Val d'Oise, Région Île de France) ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R. 2162-24 du Code de la commande publique, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, font partie des membres du jury ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner les autres membres du jury, conformément à la réglementation, en veillant à une représentation équilibrée des compétences requises et en garantissant l'impartialité,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROUVE** le pré-programme des travaux joint en annexe ;
- AUTORISE** le Maire à lancer une procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un Pôle Petite Enfance, situé à l'angle de l'avenue de l'Europe et de la rue du 18 Juin, dans le quartier des Espérances à Ermont ;

Le projet regroupera :

- Une crèche collective (Les Gibus),
- Une crèche familiale,
- Un Relais Petite Enfance (RPE),
- Une antenne de la Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- Les bureaux administratifs de la direction Petite Enfance,
- Deux jardins différenciés et deux parkings dédiés (un pour les usagers et le second pour les agents).

- **PREND ACTE** que les 5 membres élus pour participer au jury en vue de la sélection d'un maître d'œuvre pour l'opération susvisée, et leurs suppléants, sont les membres de la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

095-219502192-20250926-2025-128-DE
Date de réception : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

- Représentants du Maître d'Ouvrage :

Titulaires

- Monsieur Didier LEDEUR
- Madame Vania CASTRO FERNANDES
- Madame Carole CHESNEAU
- Madame Joëlle DUPUY
- Madame Carole CAUZARD

Suppléants

- Monsieur Benoît BLANCHARD
- Monsieur Joël NACCACHE
- Monsieur Yannick CARON
- Madame Michelle THYS
- Madame Karine LACOUTURE

- **PREND ACTE** que le jury sera, outre les membres élus, composé comme suit :

- **Membres à voix délibérative :**

1^{er} collège : Représentant le Maître d'Ouvrage

- M. HAQUIN, Maire et Président du Jury
- Les cinq membres désignés précédemment

2^{ème} collège : 3 personnes qualifiées

3 Maîtres d'œuvre compétents dans le domaine dont un représentant des Architectes des Bâtiments de France et désignés par le Président du Jury

3^{ème} collège : partenaires institutionnels

- **Membres à voix consultative :**

- Madame le Trésorier-Payeur Municipal
- Un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- Personnel de l'administration municipale désignés par le Président du Jury

- **FIXE** la rémunération des maîtres d'œuvre membre du Jury à 300 € HT / demi-journée de présence ;

- **FIXE** à 3 le nombre minimum de candidats qui seront admis à présenter une offre et à 16 000 € HT le montant de la prime octroyée conformément aux dispositions de l'article R. 2172-4 du Code de la commande publique ;

- **DIT** que la prime allouée au lauréat du concours constituera une avance sur la rémunération du maître d'œuvre retenu ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise et publiée dans les formes réglementaires.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN

Création d'un Pôle Petite Enfance à Ermont

Pré-programme - Concours de Maîtrise d'Oeuvre

I) Contexte et objectifs du projet :

La Ville d'Ermont souhaite regrouper, au sein d'un équipement unique, plusieurs services municipaux et partenaires dédiés à la Petite Enfance afin de répondre aux besoins croissants des familles du territoire. Le futur Pôle Petite Enfance, situé dans le quartier des Espérances, vise à offrir une structure cohérente, fonctionnelle, évolutive et qualitative, tant pour les usagers que pour les professionnels. Le projet sera cofinancé par la Région Île-de-France et le Département du Val-d'Oise dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional. Il fera également l'objet d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

II) La localisation :

Adresse : Angle de l'avenue de l'Europe et de la rue du 18 Juin, quartier des Espérances

Superficie du terrain : Environ 2274 m²

Contexte urbain : Zone résidentielle en développement, proximité immédiate du bâtiment Jean Prouvé (inscrit aux Monuments Historiques depuis mai 2008), desserte par voirie existante.

- Création d'un Pôle petite enfance sur le quartier des Espérances

IMPLANTATION SUR LE TERRITOIRE ET NATURE JURIDIQUE

Références cadastrales : AP 0205 et AP 0206

Surface totale: 2 274m²



AP0205			
Commune	ERMONT (950219)		
Adresse	LES ESPERANCES, ERMONT		
Contenance	749 m ²	Surface bâtie	0 m ²
Compte(s) propriétaire(s) 1			

Compte +00760 (2 propriétaires) 1
Propriétaire principal COMMUNE DE ERMONT

AP0206			
Commune	ERMONT (950219)		
Adresse	LES ESPERANCES, ERMONT		
Contenance	1525 m ²	Surface bâtie	0 m ²
Compte(s) propriétaire(s) 1			

Compte +00760 (2 propriétaires) 1
Propriétaire principal COMMUNE DE ERMONT

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES: PLU

Projet

Destination du projet: Equipement d'Intérêt Collectif
et service public: Art R.151-27 du Code de l'Urbanisme

Zonage PLU: Zones U2a(zone d'habitat collectif)
et U1(zone pavillonnaire)

Indications diverses PLU:

✓ Emplacement réservé n°04 pour la réalisation
d'Equipements publics au profit de la commune

✓ Périmètre de protection des
Monuments-servitude AC1-consultation ABF requis
Article R*425-17



III) Le Programme Prévisionnel :

Le bâtiment s'étendra sur environ 1 050 m² de surface utile sur 2 niveaux, avec les entités suivantes :

Espaces d'accueil Petite Enfance :

- Crèche collective "Les Gibus" : 45 berceaux – 400 m²
- Relais Petite Enfance (RPE) : 100 m²
- Protection Maternelle et Infantile (PMI) – Département du Val-d'Oise : 200 m²
- Crèche familiale (9 assistantes maternelles agréées pour 35 enfants) : 150 m²
- Direction administrative du Pôle : bureaux et salle de réunion – 100 m²

Locaux annexes :

- Locaux techniques et logistiques (ménage, stockage, maintenance, local poubelles, local poussettes) : 100 m²

Espaces extérieurs :

- Deux jardins différenciés :
 - Un jardin d'enfants pour la crèche collective « Les Gibus » ;
 - Un espace extérieur dédié à la crèche familiale (plus petit mais distinct).

Deux parkings différenciés : usagers/visiteurs et agents/livraisons

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-128-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

- Parking agents : 10 places + emplacement vélos/trottinettes
- Parking usagers/familles : 10 places + emplacement vélos/trottinettes
- Espaces verts à concevoir (plantations, clôtures, mobilier, accès)

IV) Objectifs qualitatifs :

- **Fonctionnalité** : Circulations claires, sécurité, accessibilité PMR, cloisonnements adaptés
- **Performance environnementale** : Tenir compte du décret tertiaire
- **Qualité architecturale** : Insertion sensible dans le contexte patrimonial, tenir compte de la localisation qui est une entrée et sortie de la ville d'Ermont. Le bâtiment sera implanté à proximité immédiate du bâtiment Jean Prouvé, inscrit à l'inventaire des monuments historiques. À ce titre, une attention particulière devra être portée à l'intégration architecturale et au respect du patrimoine
- **Respect du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** en vigueur
- **Évolutivité** : Espaces adaptables selon l'évolution des besoins

V) Contraintes et attendus :

- Respect des normes Petite Enfance, ERP, réglementation PMI
- Prise en compte du voisinage et des flux
- Démarche environnementale et chantier à faible nuisance

VI) Données techniques et financières :

- Budget prévisionnel des travaux : 3 737 000 M€ HT, soit 4 484 400€ TTC
- Mode de consultation : Concours restreint de maîtrise d'œuvre
- Livraison prévisionnelle : 2028 (dépôt du PC fin 2026).

VII) Modalités du concours et planning des différentes phases :

- **Phase 1** : Candidatures

- **Phase 2** : Projet

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-128-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Nombre de Jours	Date	Objet	Action à faire par
1ère phase du concours - phase candidature	26/09/2025	Approbation du lancement du concours par le CM	DAJ
2	30/09/2025	Echange et validation des pièces concours	SMP
33	02/11/2025	Date limite de réception des candidatures	SMP
0	02/11/2025	Ouverture des candidatures et des offres Enregistrement du contenu Transmission des candidatures au service	SMP
20	22/11/2025	Pré-analyse des candidatures	DBR
21	13/12/2025	Echanges, demandes de précisions faites aux candidats et finalisation de la pré-analyse	DBR SMP
	18/12/2025	Réunion jury concours - phase candidature	SMP DBR
10	28/12/2025	Rédaction et signature des courriers de rejet des candidatures non retenues Rédaction et signature de la décision municipale	SMP
2ème phase du concours - phase offre	05/01/2026	Echanges et validation des pièces du concours	DBR SMP
2	07/01/2026	Publication du Dossier Concours (phase 2)	SMP
90	07/04/2026	Date limite de réception des projets (étape questions-réponses et étape constitution de l'offre avant dépôt)	SMP
0	07/04/2026	Ouverture des offres Enregistrement du contenu Transmission des offres au service	SMP
12	19/04/2026	Pré-analyse des projets	DBR
5	24/04/2026	Echanges et finalisation de la pré-analyse	DBR SMP
	26/04/2026	Réunion jury concours - phase offre * si des questions sont consignées pour les candidats ayant déposé une offre, la procédure sera rallongée au minimum de deux semaines	SMP
	30/04/2026	Rédaction, signature et envoi des courriers de rejet des offres non retenues Rédaction et signature de la décision municipale	SMP
3ème phase - Marché avec le lauréat du concours	07/05/2026	Signature du marché	SMP
3	10/05/2026	Envoi de l'ensemble de la procédure de concours au contrôle de légalité	SMP
3	13/05/2026	Notification du marché	SMP

PLANNING
MOE POLE PETITE ENFANCE

Chef de projet : Direction bâtiments et régie

Procédure : Concours restreint

Accusé de réception en préfecture
095-219502192-20250926-2025-128-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Nombre de Jours	Date	Objet	Action à faire par
1ère phase du concours - phase candidature	26/09/2025	Approbation du lancement du concours par le CM	DAJ
2	30/09/2025	Echange et validation des pièces concours	SMP
33	02/11/2025	Date limite de réception des candidatures	SMP
0	02/11/2025	Ouverture des candidatures et des offres Enregistrement du contenu Transmission des candidatures au service	SMP
20	22/11/2025	Pré-analyse des candidatures	DBR
21	13/12/2025	Echanges, demandes de précisions faites aux candidats et finalisation de la pré-analyse	DBR SMP
	18/12/2025	Réunion jury concours - phase candidature	SMP DBR
10	28/12/2025	Rédaction et signature des courriers de rejet des candidatures non retenues Rédaction et signature de la décision municipale	SMP
2ème phase du concours - phase offre	05/01/2026	Echanges et validation des pièces du concours	DBR SMP
2	07/01/2026	Publication du Dossier Concours (phase 2)	SMP
90	07/04/2026	Date limite de réception des projets (étape questions-réponses et étape constitution de l'offre avant dépôt)	SMP
0	07/04/2026	Ouverture des offres Enregistrement du contenu Transmission des offres au service	SMP
12	19/04/2026	Pré-analyse des projets	DBR
5	24/04/2026	Echanges et finalisation de la pré-analyse	DBR SMP
	26/04/2026	Réunion jury concours - phase offre * si des questions sont consignées pour les candidats ayant déposé une offre, la procédure sera rallongée au minimum de deux semaines	SMP
	30/04/2026	Rédaction, signature et envoi des courriers de rejet des offres non retenues Rédaction et signature de la décision municipale	SMP
3ème phase - Marché avec le lauréat du concours	07/05/2026	Signature du marché	SMP
3	10/05/2026	Envoi de l'ensemble de la procédure de concours au contrôle de légalité	SMP
3	13/05/2026	Notification du marché	SMP